



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTE-NORMANDIE

Le recteur de l'académie de Rouen

Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Objet : Journée de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté dans l'ensemble des établissements scolaires de la région Haute-Normandie.

P.J. : Information des familles – les bons réflexes en cas d'accident majeur

Dans le cadre de la journée internationale pour la réduction des catastrophes, le rectorat et les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime organisent une nouvelle édition de la Journée de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), qui se déroulera le jeudi 15 octobre 2015, de 10H00 à 11H00. Le scénario privilégié cette année sera celui d'un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses.

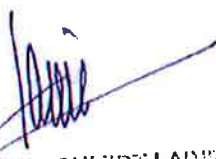
L'objectif d'un PPMS est de préparer la communauté scolaire à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur afin d'assurer la sauvegarde des élèves et de l'ensemble des personnes se trouvant à l'intérieur de l'établissement en attendant l'arrivée de secours.

Cet exercice annuel de sécurité civile permet de souligner la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'événement majeur, qu'il soit naturel ou technologique. Il participe ainsi à l'effort constant de prévention des risques majeurs mené dans la région Haute-Normandie.

Les établissements scolaires sont responsables des élèves et le PPMS est la meilleure réponse en cas d'événement majeur pour protéger vos enfants. La journée de mise en œuvre des PPMS a pour but d'améliorer cette organisation en s'entraînant aux gestes adaptés.

En cas d'événement réel, le respect des consignes figurant dans le document joint est le garant de la sûreté des enfants et d'une gestion de crise efficace.

Le recteur,


Claudine SCHMIDT-LAINE

Le préfet,


Pierre-Henry-MACCIONI

Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France-Inter :Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France Bleu Haute - NormandieMhz
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser.

